



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE –Mme Sophie AYMES – M. Yves PERRET– Mme Amandine MOREAU – M. Anthony CHAMPELEY –Mme Jacqueline PIPERINI,

Absents excusés : M. Jérémy GROSBOT donne pouvoir à Mme Amandine MOREAU - M. Pierre MATRAY donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE - M. Sébastien DELBE donne pouvoir à M. Anthony CHAMPELEY - Mme Marie-Christine CUTURIER donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE

Absent : M. Philippe MARVIE

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu de la séance du 04 février 2022

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 04 février 2022. Une administrée a demandé à ce qu'on modifie le compte rendu afin que les noms cités n'apparaissent plus.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Décision Modificative n°2 au budget principal 2021

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un contrôle de la trésorerie, Madame GONZALES, conseillère aux décideurs locaux, le 18 février 2022 nous a informé d'un problème sur l'affectation du résultat du CA 2020 pour l'année 2021.

Cela est en partie dû au fait que les reste à réaliser sont habituellement écrits dans une opération en 023/021, et que la trésorerie n'en a pas informé la commune, et, en partie dû au fait que la trésorerie a inversé les recettes et les dépenses ce qui a faussé le calcul des restes à réaliser de 2021.

Il convient donc de faire les modifications comme suit sur le budget 2021 :

Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement	24 566,86 €	
Recettes de fonctionnement			
002	Résultats antérieurs reportés	24 566,86 €	
Dépenses d'investissement			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		29 851,86 €
Recettes d'investissement			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	70 148,14 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	24 566,86 €	
1068	Excédent de fonctionnement capital	124 566,86	

La décision est votée à l'unanimité des membres présents.

2) Décision Modificative n°4 au budget annexe « eau et assainissement » 2021

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un contrôle de la trésorerie, Madame GONZALES, conseillère aux décideurs locaux, le 18 février 2022 nous a informé d'un problème sur l'affectation du résultat du CA 2020 pour l'année 2021.

Cela est dû au fait qu'une opération supplémentaire en 023/021 était nécessaire, et que la trésorerie n'en a pas informé la commune.

Il convient donc de faire les modifications comme suit sur le budget 2021 :



Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement		75 000,00 €
Recettes de fonctionnement			
002	Excédent antérieurs reportés		75 000,00 €
Dépenses d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement		75 000,00 €
Recettes d'investissement			
001	Excédent antérieurs reportés	75 000,00 €	

La décision est votée à l'unanimité des membres présents.

3) Affectation du résultat 2020 – budget principal RECTIFICATIVE

Le Compte Administratif 2020 du budget principal, arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 382.698,87 € en section de fonctionnement et de -29.851.86 € en section d'investissement. Par ailleurs, le solde négatif des restes à réaliser d'investissement étant de - 94.715,00 €, celui-ci n'est pas entièrement couvert par le résultat cumulé de clôture de la section d'investissement. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 124.566,86 € d'excédent de fonctionnement 2020 par le compte 1068 sur l'année 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif conforme au compte de gestion de la trésorière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement 2020 en recettes de fonctionnement sur le budget 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 258 132,01 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement 2020 en dépenses d'investissement sur le budget 2021 au compte D-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 29 851,86 € ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2021 pour 110.215,00 € en dépenses et de 15.500,00 € en recettes.
- **Précise** que 124 566,86 € feront l'objet d'un titre d'ordre mixte d'investissement au compte 1068.

4) Affectation du résultat 2020 – budget annexe « Eau et Assainissement » RECTIFICATIVE

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement », arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 194.319.60 € en section de fonctionnement et de 6.074.82 € en section d'investissement.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement s'élevant à 155 621,00 €, celui-ci vient s'ajouter au résultat cumulé de clôture de la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif conforme au compte de gestion de la trésorière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement 2020 en recettes de fonctionnement sur le budget 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 194 319,60 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement 2020 en recettes d'investissement sur le budget 2021 au compte R-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 6 074,82 € ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2021 pour 300 000,00 € en dépenses et de 455 621,00 € en recettes.

5) Devis de test de conformité des potences de la STEP

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est important de faire un test pour la conformité des potences de la STEP, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Cela permettra d'identifier d'éventuels problèmes de mise en place, de faire fonctionner les garanties installateur en cours et favoriser le bon fonctionnement à venir de la Station d'Épuration.

Madame le Maire demande donc à ce que le devis de l'APAVE pour un montant de 178,33€ TTC soit voté.

Le devis est voté à l'unanimité des membres présents.



6) Devis élagage des arbres de la commune

Madame le Maire rappelle aux conseillers que, lors de la dernière réunion, une intervention sur les arbres de la commune devenait urgente. En effet, outre les dégâts occasionnés par la neige cet hiver, certains arbres s'approchent dangereusement des fils électriques. Cela constitue une dépense obligatoire au niveau de la voirie au titre de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission voirie a fait la demande de deux devis :

Après une présentation de chacun d'entre eux, Madame le Maire, demande au conseil de voter pour le devis le plus adéquat.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de choisir le devis de l'entreprise FOURNAND pour 2088 € TTC

7) Devis pour repas des seniors

Madame le Maire rappelle aux conseillers que suite à un questionnaire distribué aux habitants de plus de 70 ans sur la commune, l'option choisie pour leur cadeau est un repas à la salle des fêtes. Celui-ci aura lieu le 19 mars 2022. Deux traiteurs ont transmis leur devis et sont présentés au Conseil, Madame le Maire, demande au conseil de voter pour le devis le plus adéquat.

Le conseil a choisi à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise Christian MURET pour 32 € par personne.

8) Devis de raccordement chauffe-eau de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un devis de l'Entreprise SENTENAC a été signé courant 2021 pour la pose d'un chauffe-eau dans la salle des fêtes. Cependant, le raccordement électrique n'est pas inclus dans ledit devis. L'Entreprise Thoubillon étant en lien avec l'Entreprise SENTENAC, il nous a fait parvenir un devis d'un montant de 482,40€ TTC concernant le raccordement électrique Mme le maire le soumet au conseil afin de permettre une finalisation de l'installation dudit chauffe-eau dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise THOUBILLON pour 482,40 € TTC

9) Arrêté de délégation du CDG pour signalement mauvais comportement vis-à-vis des agents

Madame le Maire explique au conseil municipal que le CDG (Centre De Gestion) a mis en place une délégation pour les petites communes, afin que les agents puissent faire remonter des mauvais comportements de la part des habitants. Ce dispositif peut se faire en interne mais dans des structures de plusieurs salariés.

Les mauvais comportements concernent les actes de violence, de discrimination, d'harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation.

Madame le Maire demande donc au conseil d'approuver ou non cet arrêté de délégation.

Le conseil accepte, à l'unanimité des membres présents, l'arrêté de délégation du CDG et autorise Madame le Maire à signer le document.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1. Sentiers pédestres des roches

Madame le Maire partage l'information qu'afin de permettre aux habitants mais également à toutes les personnes aimant les randonnées autour de notre commune ; l'équipe municipale s'est mobilisée il y a quelques semaines pour dégager quelques arbres tombés en travers du sentier des Roches.

En espérant que vous tous pourrez en profiter.

2. Travaux fibres

Madame le Maire confirme au conseil que les travaux de la fibre ont commencé sur la commune et qu'une fois finalisés une réunion publique sera organisée sur Challes la Montagne afin d'expliquer aux habitants quelles seront les démarches à faire pour pouvoir profiter de ce service.

3. Payfip

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un mode de paiement par carte bleue est aujourd'hui possible pour les paiements au Trésor Public. Suite à la visite de Madame Gonzales le 18 février 2022, celle-ci nous a donné une brochure qui sera visible sur Illiwap et le site internet sur la procédure à suivre.

4. Inauguration ZAC (CCRAPC)



Madame le Maire informe le conseil que l'inauguration de la ZAC écosphère, située à Pont d'Ain, sera inaugurée les 20 et 21 mai 2022. Le vendredi est une journée réservée aux établissements scolaires et le samedi sera une journée portes ouvertes pour tous les habitants de la communauté de commune. De plus amples informations vont nous parvenir et seront relayées par la commission communication

5. Organisation conseil pour les élections 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal une organisation en vue des élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022 puis en vue des élections législatives qui auront les 12 et 19 juin prochain.

Il est important que chaque conseiller puisse assurer son rôle lors de ces dates. Madame le Maire rappelle qu'en cas d'éventuelles indisponibilités il est important de pouvoir trouver un habitant pouvant le suppléer.

6. Actions menées par les Commissions

• Commission finance – budget :

Une réunion est prévue pour le 10 mars 2022 pour préparer le compte administratif 2021 et le Budget 2022

• Commission eau et assainissement :

Un suivi des travaux de la remise en état globale est réalisé et relancés régulièrement ; les prestataires pouvant contribuer au bon fonctionnement de la STEP est toujours en cours d'étude ; une analyse de la consommation de l'eau potable est en surveillance et nous avons sollicité une action de recherche de fuites

• Voirie – ONF :

Voirie : Le nid de poule présent près de la place de l'église a été évalué et réparé pendant les vacances scolaires.

ONF : un tour des bois communaux a été réalisé, les membres de la commission étaient accompagnés de notre conseiller ONF. La commission a également fait le point sur le plan d'exploitation en vigueur ainsi que sur les différents travaux d'aménagements envisageables

• Bâtiments – Cimetière – Espaces verts:

Une réunion concernant la réglementation ainsi que la révision du règlement concernant le Cimetière aura lieu prochainement. Il est également prévu d'organiser une réunion sur les bâtiments et la gestion des espaces verts dans les semaines à venir.

• Bien Vivre au Village :

- La mise en place d'un nouveau système de portage des repas a été lancé par la CCRAPC, une réunion a été programmée pour partager les premiers retours et toutes les modalités pratiques.
- En ce qui concerne le Fleurissement deux points principaux sont partagés. Une fête pour le printemps est en cours de programmation entre avril et mai. La commission souhaite faire appel aux habitants de la commune pour créer un comité de fleurissement, elle réfléchit à comment le mettre en œuvre rapidement. Et une proposition d'organiser un parcours pour faire le World Cleanup Day (journée du nettoyage de notre planète) a été faite et sera à l'étude.
- Dans le pilote Vie associative, M. Jérémy GROSBOT et M. Yves PERRET vont rapidement rencontrer les associations locales afin d'établir un lien entre la commune et les associations afin de pouvoir éventuellement coconstruire des actions communes.
- Une entrevue est organisée par M. Yves PERRET pour rencontrer les membres du CPINI et voir quelles sont les futures actions qui seront menées sur 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Le Maire,
Isabelle DELPLACE

